



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 72109

Texte de la question

M. Lionnel Luca appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé concernant le problème de formation des kinésithérapeutes. Alors que leur titre de kinésithérapeute leur permet de faire certains actes comme notamment la kinésithérapie respiratoire sur les patients atteints de bronchiolite, ils n'ont pas toujours, faute d'une formation adaptée, la compétence requise pour le faire. Compte tenu de la recrudescence des maladies respiratoires en particulier sur les jeunes enfants, cette lacune peut avoir une incidence sérieuse sur leur santé. Il lui demande quelles mesures il a pris afin de remédier à cette carence et que chacun puisse bénéficier d'une formation avant toute intervention.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72109

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 janvier 2002, page 263